

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 10 JUILLET 2013

Date de convocation : 05/07/2013, d'affichage : 05/07/2013.

Conseillers en exercice : 15, présents : 9, votants : 10,

L'an deux mil treize, le 10 juillet à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **SOUPLY** Patrick, **CHASSELON** Jean-Claude **FELIX** Jean-François, **FRENOIS** Christophe, **POTIER** Bruno, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POULLE** Sophie, **TREFFCON** Virginie, **HULOT** Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **LETUPPE** Frédéric, **BOURY** Chantal,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude, **DUPUIS** Jacques, **FORMAN** Philippe,

Avaient donné pouvoir : Mme **BOURY** Chantal à Mme **POULLE** Sophie,

M. **HULOT** Philippe a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

La réunion du 05 juillet 2013 n'ayant pas atteint le quorum, une seconde réunion a été prévue le 10 juillet 2013 sans nécessité de quorum.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS A COMPTER DU RENOUELEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MARS 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire concernant la nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois (**MUILLE-VILLETTE : 3 SIEGES**), et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois, à compter de son renouvellement 2014, selon l'hypothèse 2 précitée (accord local et répartition libre),

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE MARIAGE POUR CATHERINE LAMBOT :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que Catherine LAMBOT, qui s'est mariée tout récemment, a perçu une prime de 230 euros par le biais du CNAS (Centre National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) dont la commune de Muille-Villette est maintenant adhérente.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

REMPLACEMENT D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE POUR ARRET MALADIE :

Monsieur le Maire fait savoir que dans l'urgence, il a du procédé au remplacement d'un employé communal (Catherine LAMBOT), en arrêt maladie, à compter du 18 juin 2013.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a donc lieu de remplacer cet employé communal qui se trouve actuellement en arrêt maladie, puis qui prendra ses congés légaux, et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 27 heures à compter du 18 juin 2013 pour remplacer l'employé communal absent.

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que c'est Mlle COURTOIS Florence, domiciliée à Muille-Villette, et qui remplissait les conditions pour ce remplacement, qui a été embauchée pour ce poste depuis le 18 juin 2013.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI – CAE) A COMPTER DU 1^{er} AOUT 2013 :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le contrat unique d'insertion concernant M. Pascal TREFCON pour la période allant du 1^{er} février 2013 au 31 juillet 2013 s'est bien passée.

Il propose donc le renouvellement de celui-ci pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} août 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide le renouvellement du contrat unique d'insertion (CUI – CAE) de Pascal TREFCON, aux mêmes conditions que le précédent, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} août 2013.

ATELIER COMMUNAL :

La construction d'un atelier communal neuf coûterait environ 300 000 euros.

Ne serait-il pas plus intéressant d'acheter le bâtiment appartenant à la société FPC. L'ensemble des locaux seraient rachetés par l'entreprise BREZILLON qui pourrait revendre le bâtiment à la commune de Muille-Villette.

Le coût de l'achat du bâtiment est en cours.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

TRAVAUX DIVERS :

Plusieurs devis concernant des travaux à réaliser :

- rue de Verlaines,
- accès au cimetière,
- allée du cimetière,

ont été présentés au Conseil Municipal.

Celui-ci a approuvé les devis pour l'accès au cimetière (entreprise PIVETTA) et l'allée de celui-ci entreprise COELHO).

Pour ce qui concerne la rue de Verlaines , le Conseil Municipal demande que les devis soient affinés.

PLAN LOCAL D'URBANISME DU PAYS HAMOIS :

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral, daté du 17 juin 2013, autorisant la Communauté de Communes du Pays Hamois à poursuivre la procédure des cinq révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme du Pays Hamois.

Parmi ces cinq révisions, se trouvent deux modifications qui se situent sur le territoire de la commune de Muille-Villette, à savoir :

- le projet de requalification du quartier de la gare sur les communes de Ham et Muille-Villette (ce projet de renouvellement urbain prévoit la réduction de l'espace boisé classé et le passage de la zone N en zone UB pour une surface de 2,24 hectares) ;
- l'extension de la zone UD, rue de Paris à Muille-Villette, en vue de la création d'un lotissement d'une superficie de 1,03 hectare.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

OPERATION « NETTOYONS LA NATURE » ORGANISEE PAR LES CENTRES E.LECLERC :

Le Maire fait savoir que cette année aura lieu la 16^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la Nature » organisée par les centres E.Leclerc.

Cette opération aura lieu du 27 au 29 septembre 2013.

Après discussion, Le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire la commune de Muille-Villette à cette opération.

Pour Muille-Villette celle-ci sera organisée le samedi 28 septembre 2013 à 14 heures.

FETE COMMUNALE 2013 :

M. le Maire rappelle le courrier daté du 1^{er} juillet 2013, concernant la mise en place de la fête communale, avec une réunion programmée en mairie le 05 juillet 2013.

Il fait savoir également que la Communauté de Communes du Pays Hamois mettra son barnum à disposition de Muille-Villette pour la fête.

Il faut savoir aussi que l'association YOKIS ne s'occupera pas des enfants le lundi de la fête. Il n'y aura donc pas de jeux pour les enfants le lundi de la fête.

Pour ce qui concerne les colis des Aînés, ceux-ci seront prêts en mairie le mercredi 17 juillet 2013.

QUESTIONS DIVERSES :

AUGMENTATION DE CREDITS AU TITRE DE L'ANNEE 2013 :

Le Conseil Municipal, après discussion à l'unanimité des membres présents :

Décide une augmentation de crédits au titre de l'année 2013 aux articles suivants :

Dépenses d'investissement :

Article 2041512 (FISAC) : 1500,00 €.

Recettes d'investissement :

Article 10223 : 1500,00 €.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 29 avril 2013, émanant du Conseil Général de la Somme, concernant le vote d'une subvention de 29200 euros pour la réalisation de grosses réparations curatives sur le RD 932, en agglomération de Muille-Villette. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir qu'une « boîte à idées » concernant le projet de requalification de quartier de la gare de Ham – Muille-Villette est déposée au secrétariat de la mairie. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait passer le faire part de naissance du petit Jules, fils de Mme BARA Malika.

Pour la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire fait savoir que 2 enseignantes quitteront l'école de Muille-Villette. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Il est signalé un affaissement de parking au niveau du n°8 rue de Paris, ce qui occasionne la stagnation d'une flaque d'eau à cet endroit. M. VAILLANT va s'occuper de ce problème.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures.....